

CNSS : AUTHENTIFICATION MULTIPLE

Retour sur expérience

(Résumé succinct de processus d'authentification)

9 juillet 2025

Dans un souci de renforcer la sécurité de l'accès au portail Damancom, la CNSS a mis en place une authentification multi-facteurs, notamment via l'Identité Numérique (e-ID) délivrée par la DGSN – initiative devenue inéluctable pour déjouer les tentatives d'intrusions auxquelles doivent faire face tous les portails et sites Internet à travers le monde.

Ayant été pris au dépourvu et ayant eu des difficultés à faire mes déclarations périodiques, j'ai adressé un courrier à **M. Hamza Guedira, président du Conseil National de l'Ordre des pharmaciens** qu'il a transmis à la CNSS pour qu'on puisse faciliter les démarches aux pharmaciens qui font eux-mêmes leurs déclarations périodiques à la CNSS.

J'ai été rapidement contacté par le **Directeur Régional de la CNSS** qui a mis à ma disposition un document PDF mis à jour à partager avec tous les confrères. Ce PDF met à la disposition des pharmaciens un modus operandi clair, détaillé et facile à utiliser. En plus de cela la CNSS a prévu un délai jusqu'au **17 juillet** pour permettre aux sociétés de faire leurs déclaration sans subir de majorations.

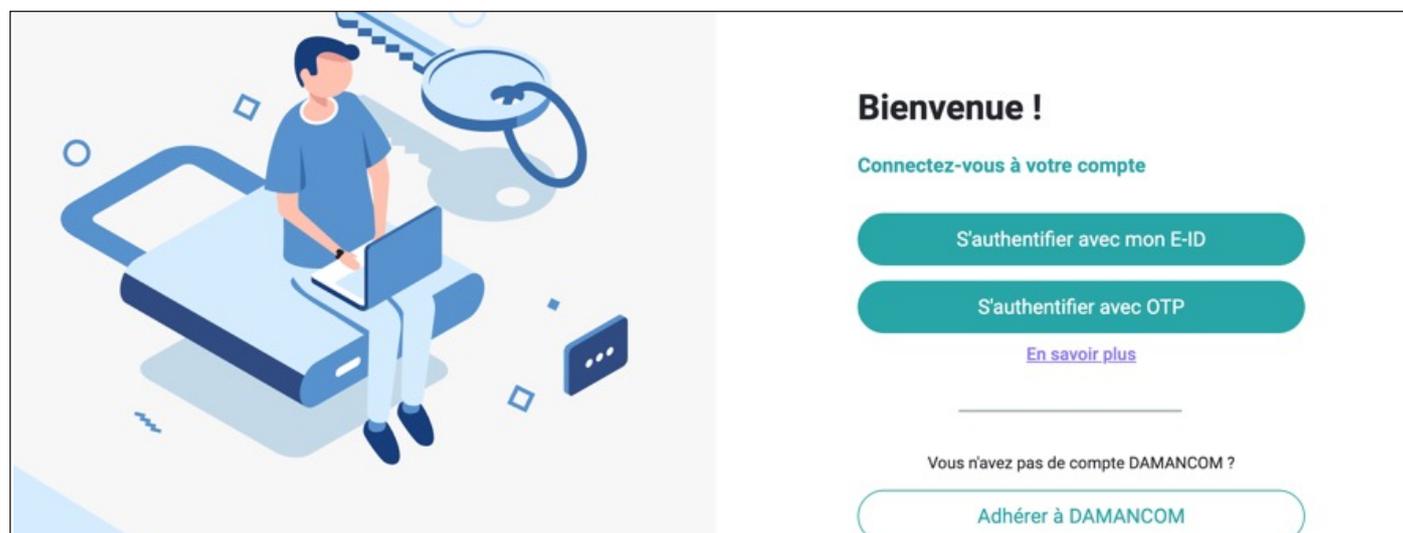
Expérience personnelle

J'ai fait le test moi-même le 8 juillet 2025. J'ai certes rencontré des difficultés la journée. par contre, j'ai facilement fait mes déclarations vers 21 heures.

En pratique :

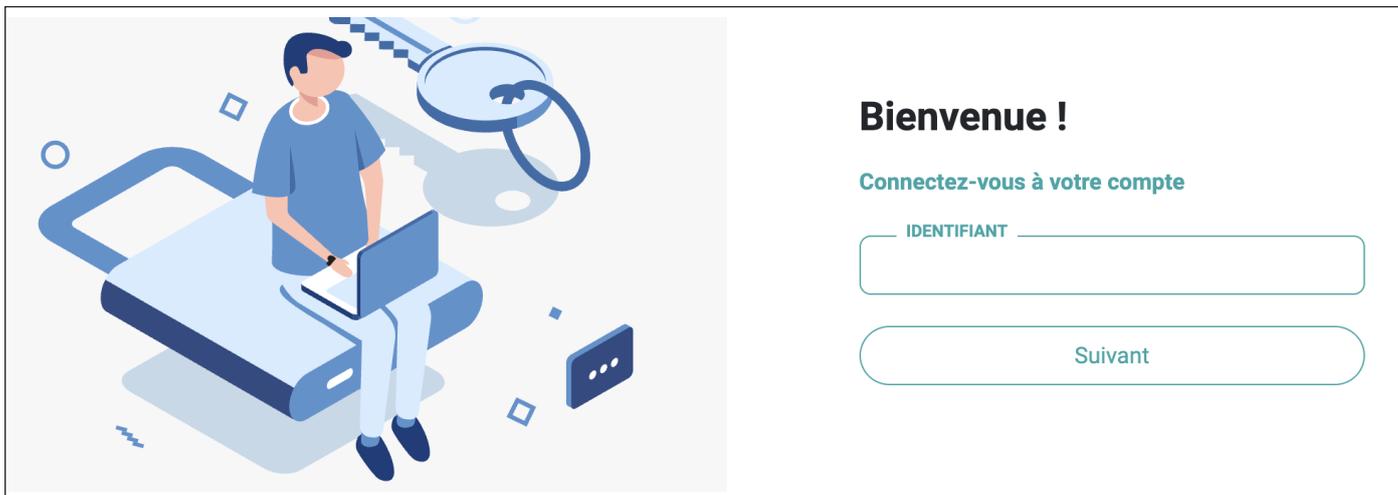
Je me suis rendu à DAMANCOM en cliquant sur le lien suivant :

<https://www.damancom.ma/fr/>

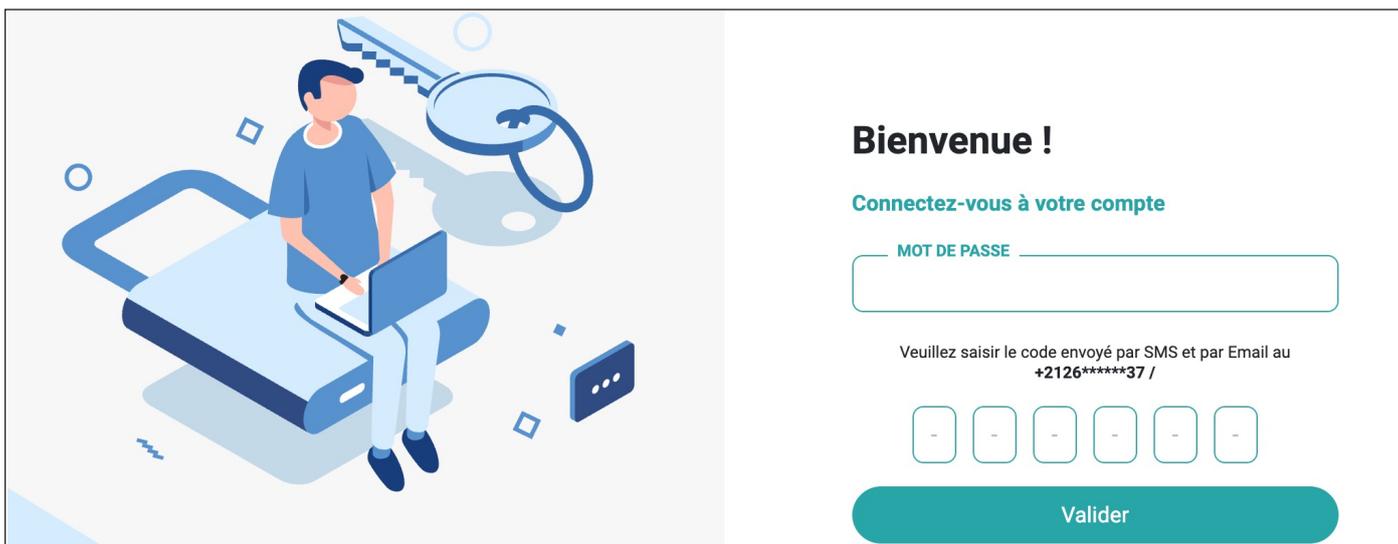


J'ai opté pour la méthode OTP (One-Time Password) en cliquant sur le bouton «S'authentifier avec OTP».

J'ai été redirigé vers l'interface suivante:



J'ai saisi mon identifiant et j'ai été redirigé vers l'interface suivante :



J'ai reçu un code en 6 chiffres par SMS que j'ai saisi tout en saisissant mon mode passe.

J'ai appuyé sur le bouton valider ce qui m'a permis d'accéder directement à l'interface que j'utilisais avant.

En espérant qu'avec le PDF de la CNSS et mon retour d'expérience, j'aurai contribuer à vous permettre de faire vos déclarations avant le 17 juillet. Pour les mois d'après, ces déclarations se feront avant le 10 de chaque mois comme avant.

Abderrahim Derraji, Docteur en pharmacie